

**Au Conseil communal de Rixensart**  
**Avenue de Mérode, 76**  
**1330 Rixensart**

Madame la Bourgmestre,  
Madame l'Échevine et Messieurs les Échevins,  
Mesdames les conseillères communales et Messieurs les  
conseils communaux

Concerne: **les cultes et la laïcité**

Suite à l'installation de votre conseil et en vue de la préparation de cette nouvelle législature, notre association souhaiterait attirer votre attention sur les trois points suivants.

1.- Un décret wallon du 11 avril 2024 (M.B. du 12 juillet 2024) oblige les communes d'identifier sur leur territoire un ou plusieurs lieux publics neutres et adaptés à la tenue de cérémonies funéraires. Comme ce décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025, nous espérons que toutes les dispositions seront prises en temps utile pour la mise en œuvre de cette obligation légale.

2.- Dans sa « Déclaration de politique régionale » (page 97), le gouvernement wallon a annoncé une rationalisation des édifices des cultes, notamment au travers d'une fusion à terme des fabriques d'église, ainsi qu'un usage ouvert et mixte de ces établissements. Il est aussi entendu que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour la préservation de ce patrimoine architectural et artistique.

La Commune de Rixensart pourrait dès lors entreprendre les concertations permettant d'aller dans ce sens.

3.- À la suite de la visite du pape qui a déclenché de multiples polémiques, le Centre d'action laïque a diffusé en date du 30 septembre 2024 un communiqué de presse préconisant des réformes ayant pour objet la suppression des privilèges de l'Église catholique, notamment l'abolition des célébrations du *Te Deum* aux fêtes officielles de la Belgique, notamment la fête nationale du 21 juillet.

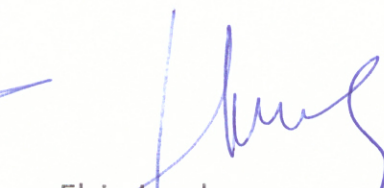
Le communiqué constate : « *que ces cérémonies appartiennent au passé et qu'elles donnent à l'église catholique une primauté de fait sur les autres convictions religieuses ou philosophiques. Elles donnent à penser que le catholicisme est une religion d'État.* »

Il nous paraît dès lors que les autorités communales devraient revoir également leurs façons d'organiser les cérémonies officielles, notamment celles des 21 juillet et 11 novembre.

Nous vous remercions pour l'attention que vous accorderez à la présente et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Daniel Lenaerts  
Président



Elsie Jacobs  
Vice-présidente



Victor Mampaey  
Secrétaire



Jean Bourlès  
Trésorier



Noëlle Ver Poorten  
Administratrice